

COMMUNIQUE DE PRESSE

Intoxication au monoxyde de carbone : danger avec la remise en marche des appareils de chauffage #prévention

Nîmes, le 05/11/2021

Depuis début octobre, 6 personnes ont été intoxiquées dans le Gard au monoxyde de carbone, dont 2 ont dû être hospitalisées.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ? Le monoxyde de carbone (gaz incolore et inodore) **est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.** Chaque année, il cause le décès d'une centaine de personnes en France et en intoxique plusieurs milliers.

La production de ce gaz est le résultat d'une combustion incomplète liée au **mauvais fonctionnement d'un appareil de chauffage ou de production d'eau chaude**, à un **défaut de ramonage** des conduits de cheminées ou à une **utilisation inappropriée de matériels de chauffage** poêle à pétrole, de groupe électrogène, de brasero, de barbecue.... et ce quel que soit le combustible utilisé : gaz, fuel, bois ou charbon.

Quels sont les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone ? Maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue ; ces symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement.

Pour éviter ces accidents, précautions utiles à respecter

- Faire entretenir régulièrement les appareils de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel qualifié.
- Faire ramoner le conduit de cheminée qui doit être en bon état et raccordé aux appareils de chauffage et de production d'eau chaude.
- Ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par grand froid.
- Aérer quotidiennement les habitations.
- Ne jamais utiliser des groupes électrogènes à l'intérieur des bâtiments ou dans des lieux clos, exclusivement à l'extérieur.
- Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Ne pas utiliser les chauffages d'appoint en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence

Les bons réflexes en cas d'intoxication aiguë et dès les premiers symptômes :

- **Aérer et évacuez les lieux** ; ne pas réintégrer les locaux ni remettre en route les appareils à combustion sans l'avis d'un professionnel qualifié.
- **Appelez le 15, le 18 ou 112** pour une prise en charge rapide et spécialisée, car les séquelles peuvent être irréversibles

Pour en savoir plus :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/les-enjeux-de-sante/#tabs>

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/intoxications-au-monoxyde-de-carbone-adoptez-les-bons-reflexes>

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/communiqu_e_de_presse_intoxication_monoxyde_carbone.pdf

**Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle**

Tél : 04 66 36 40 18 – 04 66 36 40 52

Port : 06 30 19 90 50 – 06 30 19 04 81

Mél : pref-communication@gard.gouv.fr